

2 Conversion deux ou trois roues électriques

L'Eurométropole de Strasbourg met en place un dispositif d'aides à la conversion pour un deux ou trois-roues électrique jusqu'à 1 400€* cumulables avec les autres aides existantes

Strates	RFR / part	Aide (montant maxium)
1	RFR < 6 300 €	1 400 €
2	6 300 € < RFR < 13 489 €	1 100 €
3	13 489 € < RFR < 20 966 €	900€

*Les aides à l'achat d'un deux ou trois-roues motorisés (aides d'État et autres aides locales, dont celles de l'Eurométropole) seront plafonnées à 50% du coût d'achat.

3 Retrofit

Pour l'aide au retrofit d'un véhicule léger ou utilitaire léger à usage personnel, également cumulable avec celle proposée par l'État, **le montant sera de 2 500€** pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 20 966€.

LES DÉROGATIONS

L'Eurométropole proposera à partir du 1^{er} janvier 2023 un dispositif qui permettra aux habitant-es, entreprises, visiteurs et visiteuses occasionnel-es, dont le véhicule ne serait pas aux normes, d'accéder à l'Eurométropole de façon ponctuelle.

La mise en place de la ZFE-m s'accompagne de la possibilité d'octroyer des dérogations à certains véhicules en raison de leur contribution aux missions d'intérêt général. Certaines dérogations sont obligatoires. D'autres peuvent être attribuées de manière temporaire : strasbourg.eu/zfe-derogations



N° Vert Zone à Faibles Émissions
Ville et Eurométropole de Strasbourg

0 800 100 267 Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi / 9h -12h et 14h -17h

+ d'info sur zfe.strasbourg.eu

Exemples

Une personne retraitée souhaite se séparer de son véhicule pour une citadine Crit'Air 1 d'occasion.

RFR : < 6 300 €

Voiture moyenne citadine Crit'Air 1 d'occasion	11 000 €
	RFR < 6 300€ (ou cond. Km.)
Prime à la conversion - Aide de l'État	3 000 €
Bonus écologique - Aide de l'État	/
Surprime ZFE - Aide de l'État	1 000 €
Aide de l'Eurométropole	3 500 €
Reste à charge	3 500 €

Un couple avec trois enfants souhaite se séparer de son véhicule pour une familiale électrique neuve.

RFR : 6 300 € < 9 600 € < 13 489 €

Familiale neuve (électrique) Opel Corsa-e	31 200 €
Prime à la conversion - Aide de l'État	- 2 500 €
Bonus écologique - Aide de l'État	- 6 000 €
Surprime ZFE - Aide de l'État	- 1 000 €
Aide de l'Eurométropole	- 2 500 €
Reste à charge	19 200 €

Les demandes de dérogations individuelles seront instruites par les services de l'Eurométropole de Strasbourg via le site [Strasbourg.eu](https://strasbourg.eu)

Visiteurs transfrontaliers et étrangers : s'équiper d'une vignette pour circuler sur le territoire de l'EMS (à demander sur le site du gouvernement : <https://www.certificat-air.gouv.fr/de/>)

Welcome Byzance

Strasbourg.eu
eurométropole



MIEUX

RESPIRER

C'EST



ÇA

L'IDÉE!!



ZFE-mobilité
Aides et dérogations
pour les PARTICULIERS

ZFE-mobilité 2022 ANNÉE PÉDAGOGIQUE



QUALITÉ DE L'AIR, SANTÉ, CLIMAT, FAISONS BOUGER NOS MOBILITÉS !

La ZFE-m sera mise en place à partir du 1^{er} janvier 2022.

Toutefois cette première année se veut une année pédagogique pour vous faciliter la transition vers d'autres modes de mobilités.

Elle doit vous permettre d'apprécier vos besoins, d'étudier les solutions qui s'offrent à vous et d'organiser votre mobilité future. À pied, à vélo, en transports en commun ou en voiture mais autrement, tout un bouquet d'offres de déplacement pour adopter les mobilités qui vous vont bien !

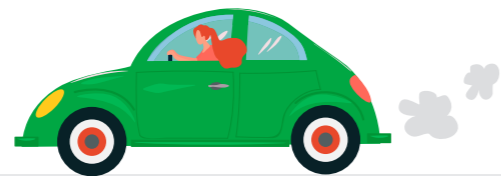
En 2022, un conseil en mobilité vous accompagnera dans l'analyse de votre situation et des solutions qui s'offrent à vous.

Pour bénéficier des aides, ne changez pas votre véhicule maintenant !
Seuls les véhicules achetés après le 1^{er} janvier 2022 seront éligibles aux aides.

PHASES	Janv. 2022	Janv. 2023	Janv. 2024	Janv. 2025	Janv. 2028*
Pédagogiques	Crit'Air 5	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2	-
D'interdiction	-	Crit'Air 5	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2

* Strasbourg, Schiltigheim, Ostwald et Holtzheim ont décidé dès à présent d'interdire les Crit'air 2 en 2028. Pour les autres communes de l'Eurométropole, la décision d'interdiction des Crit'air 2 devra être prise au plus tard en 2027 pour une application en 2028.
Les résultats des évaluations sur la qualité de l'air de 2024 et 2026 devront néanmoins permettre d'ajuster le calendrier si nécessaire.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT



1 PERSONNE MAJEURE
SE SÉPARANT D'UN VÉHICULE À TERME INTERDIT PAR LA ZFE-m
(revente ou mise à la casse)



CONSEIL EN MOBILITÉ
ÉTAPE OBLIGATOIRE

AIDES AUX MOBILITÉS ALTERNATIVES
À LA VOITURE INDIVIDUELLE

AIDES À LA CONVERSION

Conversion automobile

Conversion 2 ou 3 roues électriques

Retrofit*

cumulable avec autres aides existantes

*Retrofit : transformation de la motorisation d'un véhicule vers une motorisation gaz ou électrique

À partir du 1^{er} janvier 2022 pour les habitants-es de l'Eurométropole

Les conditions principales d'éligibilité à réunir pour accéder aux aides de l'Eurométropole

- ✓ Avoir sa résidence principale dans une commune de l'Eurométropole
- ✓ Être une personne majeure
- ✓ Revendre ou mettre à la casse un véhicule personnel interdit in fine dans la ZFE-m (de sans Crit'Air à Crit'Air 2) appartenant au bénéficiaire depuis au moins 1 an
- ✓ S'engager à ne pas revendre le nouveau véhicule dans un délai de deux ans suivant sa première immatriculation ni avant d'avoir parcouru 6 000 km

- ✓ S'inscrire dans les conditions de ressources définies. Les aides seront graduées selon trois strates de revenus fiscaux de référence (RFR) par part fiscale :
 - Strate 1 : RFR / part < 6 300€
 - Strate 2 : 6 300€ < RFR / part < 13 489€
 - Strate 3 : 13 489€ < RFR / part < 20 966€

Afin de renforcer l'accompagnement, un ménage éligible, composé de deux adultes, peut bénéficier de deux aides, dont une à la conversion au maximum.

Attendez le
1^{er} janvier 2022
pour changer
votre véhicule !

AIDES AUX MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

L'Eurométropole de Strasbourg met en place un dispositif d'aides aux mobilités alternatives à la voiture individuelle **jusqu'à 2000€*** cumulable avec les autres aides existantes offertes de transports urbains et interurbains.

Cette aide, valable pendant 3 ans, permettra d'accéder à un bouquet d'offre de services et de prestations de mobilités « à la carte », en partenariat avec les opérateurs de mobilité souhaitant intégrer le dispositif :

- Transports en commun,
- Location de vélos,
- Autopartage,

Ce bouquet de services sera enrichi régulièrement par de nouvelles prestations.

Ce dispositif permettra par ailleurs de compléter les aides existantes de l'État et des collectivités pour l'achat de vélo et cargo à assistance électrique, afin de financer jusqu'à 80% du coût total de l'achat.

Strates	RFR / part	Montant plafond de l'aide aux mobilités alternatives (incluant l'aide socle)
1	RFR < 6 300 €	Jusqu'à 2 000 €
2	6 300 € < RFR < 13 489 €	Jusqu'à 1 800 €
3	13 489 € < RFR < 20 966 €	Jusqu'à 1 500 €

AIDES À LA CONVERSION

1 Conversion automobile

L'Eurométropole de Strasbourg met en place un dispositif d'aides à la conversion automobile **jusqu'à 3 500€*** (incluant l'aide socle de l'état) :

- achat véhicule Crit'Air 1 ou 0, neuf ou occasion
- retrofit soit changement du moteur thermique d'une voiture par un moteur électrique ou fonctionnant au GNV

Strates	RFR / part	Montant total aide EMS à la conversion (montant maxi)
1	RFR < 6 300 €	Jusqu'à 3 500 €
2	6 300 € < RFR < 13 489 €	Jusqu'à 2 500 €
3	13 489 € < RFR < 20 966 €	Jusqu'à 1 500 €

*Les aides à la conversion d'un véhicule léger ou d'un véhicule utilitaire léger à usage personnel neufs ou d'occasion (aides d'État et autres aides locales, dont celles de l'Eurométropole) seront plafonnées à 80% du coût d'achat.